

PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS

SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

081

N° **081** /SMI/MINTP/SG/CPR-FC/CACPR-FC/2022 DU **16 AOUT 2022**
Pour le recrutement d'un Consultant, en vue de la définition d'un plan stratégique de communication sur la sécurité routière au Cameroun

Prêt BIRD : 8650-CM

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour couvrir le coût du Projet de Développement du Secteur des transports (PDST) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat portant sur les services d'un « *Consultant, en vue de la définition d'un plan stratégique de communication sur la sécurité routière au Cameroun* ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à :

Pour la phase diagnostic :

- Faire un état des lieux de la communication en matière de sécurité routière (qui fait quoi, comment, avec quels supports, vers quelles cibles), établissement des besoins et confrontation avec la demande pour mettre en évidence les déficits, atouts et opportunités ;
- Ressortir un descriptif de l'environnement par type d'acteur, pour définir leurs besoins spécifiques ;
- Ressortir le descriptif exhaustif des types d'activités de communication disponibles ;
- Ressortir le descriptif de la gouvernance / pilotage de la communication ;
- Ressortir le descriptif des modalités de financement de la communication routière ;
- Ressortir le descriptif des systèmes d'interactions entre les acteurs de la circulation routière ;
- Ressortir le descriptif des mécanismes de la formation des acteurs de la circulation routière ;
- Ressortir le descriptif des mécanismes de répression des acteurs de la circulation routière ;
- Ressortir le descriptif des mécanismes de motivation des acteurs de la circulation routière.

Pour la phase de formulation de la stratégie de référence :

- A détermination les axes et objectifs stratégiques de communication, en fonction des cibles clairement définies ;
- Elaborer un plan d'action chiffré, constitué d'une série d'activités à mener, classées par ordre de priorité, qui sera discuté avec l'ensemble des parties prenantes de la sécurité routière, au cours d'un atelier ;
- Définir des plans opérationnels de communication ;
- Définir un cadre institutionnel de suivi de l'opérationnalisation ;
- Définir le mécanisme de financement ;
- Définir le système d'évaluation / remédiation.